

M. BLAIN: Mon honorable ami dit-il qu'il est opposé à la résolution de l'honorable député de Souris?

M. McCRANEY: Parfaitement.

M. BLAIN: En ce cas, nous ne différons pas quant à cela.

M. McCRANEY: Peut-être; mais là où nous différons, c'est pour le point de vue et pour les raisons invoquées. L'expérience que j'ai des populations de l'Ouest me convainc d'une chose, c'est que jamais le parti conservateur, moins encore quand nous aurons une représentation plus nombreuse, ou quand il aura mûri la politique qu'il a préconisée au cours de la dernière campagne celle d'un tarif de revenu, jamais dis-je, ce parti ne risquera de nous faire la lutte avec un programme outrancier de protection quand même.

C'est amusant pour moi, après avoir entendu la profession de foi de certains chefs conservateurs de l'Ouest sur la question d'un tarif réduit, de constater dans cette discussion, un retour aux anciens principes, d'entendre les honorables députés conservateurs réclamer l'augmentation des droits sur les lainages, déclarer que le tarif n'est pas assez élevé, et que l'on devrait permettre aux industriels de prendre plus d'argent au public. Dans toutes les discussions de ce genre, les affirmations au sujet des prix sont toujours plus ou moins exactes. S'il était possible d'effectuer le résultat anticipé par les honorables députés de la gauche, c'est-à-dire d'augmenter les droits de douane sans augmenter le prix des produits fabriqués, je crois que personne ne leur offrirait d'opposition. Mais c'est un faux principe, à mon avis.

On a discuté, ce soir, sur la protection à accorder au cultivateur. Je dois dire que si vous appliquez un mauvais principe à l'industriel, sous forme d'un tarif protectionniste, il vaut autant étendre l'application du même principe au cultivateur. Mais j'ai toujours pensé qu'il faut être très prudent, même en accordant cette soi-disant protection à l'agriculteur, car, comme on l'a dit au cours de ce débat, il est possible de lui faire accroire, comme dans le cas des droits sur le blé, qu'il reçoit le même avantage que le voisin, afin de le mieux disposer en faveur d'impôts beaucoup plus lourds que ceux qu'il croit imposer à tous les autres pour l'aider dans sa besogne.

Une grande quantité de céréales, dans la partie du pays d'où je viens, n'est pas de la première qualité, à cause de la gelée, ou d'autres causes qui se produisent en automne. L'on serait tenté de croire que l'élevage des porcs devrait se faire sur une grande échelle à cet endroit. Il n'en est rien. On fait une grande consommation de lard dans nos régions, mais je ne proposerai certainement pas au Gouvernement d'imposer un droit sur le lard pour inviter nos

cultivateurs à se livrer à l'engrais des porcs. A mon avis, nos cultivateurs doivent cesser la culture exclusive du blé. Il faut qu'ils sachent qu'ils peuvent employer leur grain à l'engrais des animaux. J'aime autant leur enseigner ces méthodes que de leur dire qu'ils pourront pratiquer l'engrais des porcs si seulement ils imposent un droit sur certains produits venant d'un pays étranger.

Une personne de Winnipeg me disait, deux ou trois ans passés, que les dindes qui se vendaient à Noël à Winnipeg venaient d'Ontario. J'en fus surpris, car cela n'a pas sa raison d'être dans une province où les céréales viennent si abondamment, et où les volailles pourraient être engrangées, il me semble, à bien meilleur marché que partout ailleurs au Canada. Si la population de l'Ouest veut se livrer à l'engrangement des volailles, je crois qu'elle devrait le faire dans une certaine mesure, mais je ne proposerai pas l'imposition d'un droit sur les poulets et les dindes importés de Saint-Paul. Ces résultats ne sont pas tant le fruit d'un tarif douanier, que de l'influence des associations de cultivateurs, des fermes d'expérimentation et autres choses semblables.

Nous consommons beaucoup de fruits dans les plaines de l'Ouest. On a prétendu que les cultivateurs d'une partie du pays devraient être imposés pour aider les cultivateurs d'une autre partie du pays qui cultivent les fruits. Par ce moyen, vous augmentez le coût de l'existence, et ce que nous cherchons à atteindre dans l'Ouest, c'est de restreindre le plus possible le coût de l'existence, afin que le genre de vie du cultivateur soit aussi large que possible avec son gagne.

Cette question, à mon avis, n'affecte pas seulement les cultivateurs; elle affecte aussi bien les populations des villes et des villages que celles des plaines. Elle a été discutée dans mon élection dans la ville de Saskatchewan, et dans tous les villages et hameaux de mon comté, et partout, excepté à un seul endroit, le candidat libéral a obtenu de fortes majorités. Je suis sûr que toute proposition en faveur de l'augmentation des droits sur les lainages ne rencontrera aucune approbation.

M. BLAIN: Que dites-vous de la province du Manitoba?

M. McCRANEY: Il n'y a pas à se prononcer sur la province du Manitoba en ce moment. Mais je crois qu'elle sera avant peu de l'avis que je viens d'énoncer. Maintenant, nos populations de l'Ouest sont canadiennes; elles veulent contribuer leur part des taxes, et c'est ce qu'elles font. Mais elles veulent autant que possible éviter tout ce qu'il y a de protectionniste dans le tarif. Elles veulent éliminer autant que